



L'InfoCharte

« Je ne gaspille pas l'eau »

N°26 – Mars 2023

La lettre d'info de la charte « Je ne gaspille pas l'eau » présentant les projets et aménagements des communes adhérentes et informant des innovations technologiques en matières d'économies d'eau.

ACTUALITES

CHARTER

CONFERENCE

Conférence « Ressources en eau : enjeux mondiaux, solutions locales » et remise des labels 2023 « Ressource en eau - Commune économe »

L'année 2023 marquera les 10 ans de la charte « Je ne gaspille pas l'eau » et de son label « Ressource en eau - Commune économe ». Afin de faire sens aux actions mises en œuvre par les communes dans le contexte actuel de tension sur l'ensemble des ressources en eau, le SMETA a décidé d'organiser une conférence à l'attention des communes adhérentes (élus et services techniques) et des autres acteurs de l'eau du territoire de la nappe astienne. Cette conférence, donnée par le Professeur Eric SERVAT, Hydrologue et Directeur du Centre International UNESCO sur l'Eau de Montpellier, s'intitulera « **Ressources en eau : enjeux mondiaux, solutions locales** »

Après un temps d'échanges, au cours duquel nous espérons les questions nombreuses, le Label 2023 « Ressource en eau - Commune économe » sera remis aux communes lauréates.

Les trois communes ayant intégré la charte fin 2022 et qui ne seront pas labellisées cette année seront tout de même mises à l'honneur pour leur implication dans ces démarches d'économies d'eau.

Cet évènement se tiendra le **Jeudi 20 Avril 2023, de 9h30 à 12h00 à l'Auditorium de la Médiathèque André Malraux, située 1 place du 14 juillet à Béziers.**

Les inscriptions à cette matinée peuvent se faire :

- via le formulaire en ligne en [cliquant ici](#) ;
- par mail à contact@smeta.fr
- par téléphone au 04.67.36.41.67

Le SMETA compte sur la présence nombreuse des référents élus et techniques des communes adhérentes à la charte « Je ne gaspille pas l'eau ».



ECONOMIES D'EAU

PISCINES

La commune d'Elne, près de Perpignan, interdit la construction de nouvelles piscines privées

Le département des Pyrénées-Orientales est particulièrement touché par le manque de précipitation et vient d'être placé en alerte sécheresse renforcée par le préfet.

Dans ce contexte, le maire de la commune d'Elne (9 402 habitants) a pris, le 6 mars 2023, un arrêté interdisant la construction de nouvelles piscines et de nouveaux forages domestiques. Cet arrêté municipal qui s'étend jusqu'au 30 avril est renouvelable.

Ainsi, à ce jour, toutes les demandes de construction de piscine seront refusées sur cette commune, à l'exception de celles en cours de construction, non concernées par cet arrêté.

Selon le maire de cette commune, les demandes de construction de piscine ont été exponentielles ces dernières années, sur son territoire. Cet arrêté municipal a été pris afin de réagir face à la

sècheresse touchant le département des Pyrénées-Orientales.



Lien vers l'arrêté municipal : [Cliquer ici](#)

Une réunion publique sur le thème de l'eau a également été organisée, par cette même commune, dans le but d'informer ses administrés de la situation hydrologique du territoire, des projets et mesures de la commune pour préserver les ressources en eau et pour les sensibiliser aux gestes à adopter pour faire des économies d'eau.



Cette réunion publique s'est faite en présence du maire de la commune et du directeur du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon.

FICHES RECOMMANDATIONS

SENSIBILISATION

ECONOMIES

L'apport des sciences comportementales pour encourager les économies d'eau

Dans la continuité de ses missions de partage et de collecte des expériences visant à favoriser les économies d'eau, le Club des économies d'eau, animé par la FNCCR, prévoit la rédaction de « fiches recommandations ». Ces fiches porteront notamment sur les trois sujets suivants :

- La réduction de la consommation d'eau des usagers domestiques ;
- La réductions de la consommation d'eau dans les bâtiments collectifs ;
- La réflexion autour de la mise en place de nouvelles tarifications sociales et incitatives.

La première fiche recommandation du Club des économies d'eau s'intitule : « Encourager les économies d'eau – l'apport des sciences comportementales ».



Ce document s'oriente selon trois axes :

1. Construire de nouveaux comportements ;

Cette partie traite des quatre axes qui permettent selon divers théories et études des sciences

comportementales de construire des comportements plus vertueux :

- la croyance individuelle de la pertinence et du bien-fondé de la démarche ;
- l'incitation collective via les normes sociales ;
- la confiance dans la possibilité de réussite ;
- le « mode d'emploi » des comportements à adopter.

2. Obstacles à la mise en place de nouveaux comportements

Ce second point de la fiche traite des obstacles tels les automatismes non conscients qui peuvent représenter un frein aux changements.

3. Exemples de leviers comportementaux.

Cette dernière partie du document donnent des exemples d'actions qui peuvent être proposées pour modifier les comportements et inciter aux économies d'eau.

Lien vers la fiche recommandation n°1 : [Cliquer ici](#)

PARTICIPEZ A L'INFOCHARTE !

Votre commune a mis en place un système innovant pour économiser de l'eau et vous souhaitez partager votre expérience. Envoyer un mail au SMETA décrivant le projet à l'adresse suivante gmombertrand@smeta.fr afin qu'il apparaisse dans le prochain InfoCharte.

**Prochain InfoCharte :
Mercredi 26 avril 2023**